

## Passeport Formation

### ■ L'essentiel :

Propriété du salarié, ce document permet d'identifier et de faire certifier vos connaissances, compétences et aptitudes professionnelles, acquises dans le cadre de la formation initiale ou continue ou lors d'expériences professionnelles.

### ■ Plus de détails :

Vous pouvez y faire figurer :

- les diplômes et les titres obtenus au cours de la formation initiale ;
- les expériences professionnelles acquises lors des périodes de stage ou de formation en entreprise ;
- les certifications à finalité professionnelle (diplômes, titres ou certificats de qualification) obtenues dans le cadre de la formation continue ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la nature et la durée des actions de formation suivies au titre de la formation professionnelle continue (y compris en cas de chômage) ;
- le ou les emplois tenus dans une même entreprise sous contrat de travail, ainsi que les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles mises en œuvre à cette occasion ;
- les activités tutorales ;
- dans une annexe et avec votre accord, les décisions en matière de formation qui seraient prises lors d'entretiens professionnels et de bilans de compétences dont vous avez bénéficié.

Pour tout renseignement, contacter l'équipe d'ACEF- Tél/fax : 0491098517

[www.acef.biz](http://www.acef.biz)

